

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . . .	7 00
Autre-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . . .	9 00

### ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne . . . . .	0 fr 30
Réclames, la ligne . . . . .	1 60

## ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ au Conseil Supérieur des Colonies.

Candidat Saint-Pierrais

**RIOTTEAU, EMILE,**

Député de la Manche

A l'occasion de l'ouverture de notre Collège colonial, nous avons démontré l'utilité de l'instruction pour les garçons, nous réservant de faire valoir celle des filles.

Il n'y a pas bien longtemps encore, il n'y avait que la classe aisée qui pouvait se permettre le luxe de l'instruction pour ses enfants.

Le progrès de notre gouvernement démocratique a heureusement apporté à cette matière, comme aux autres, des idées nouvelles et meilleures.

Il a compris que si, dans la société le rôle de la femme paraissait modeste et efface, elle avait dans la famille, dans la direction du ménage, dans l'éducation de la jeunesse, le plus noble rôle, ainsi que la responsabilité la plus lourde.

Pour remplir cette noble tâche, l'affection et le dévouement maternels ne suffisent pas, il faut aussi l'instruction.

La mère de famille doit pouvoir appuyer au dévouement que les maîtres et les maîtresses prodiguent à nos élèves dans les écoles et dans les collèges.

Elle doit être à même de les aider à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons, de répondre utilement aux questions de toute nature que pose la jeunesse, de donner les explications sans cesse demandées par les enfants sur les mille sujets qui peuvent se présenter à leur esprit, de faire comprendre, en un mot, ce que l'intelligence naissante ne saisit pas encore.

N'attendons pas cela du père de famille, nous ne pouvons pas le lui demander: Les occupations de chaque jour le retiennent loin de la maison pour faire face, par son travail, aux besoins des siens, et lorsque le soir il rentre fatigué, il n'a pas l'esprit assez disposé et la patience nécessaire pour songer sérieusement à l'éducation et à l'instruction de ses enfants.

Et puis, il ne serait pas juste de priver la mère de l'accomplissement de ce doux devoir et il y en a bien peu qui voudraient s'y soustraire! Il doit même être bien pénible et bien humiliant pour celles qui ont été privées des bienfaits de l'instruction de ne pouvoir guider les premiers pas de leurs enfants.

Dans un autre ordre d'idées, lorsqu'elle se marie la femme doit faire un empiage et économie de l'argent que lui remet son mari pour les besoins du ménage. Elle a à faire des comptes, dresser un petit budget: Or l'instruction ne fait pas défaut sans que ce soit au détriment des finances de la famille.

Ou bien encore le mari peut être commerçant et la femme appelle à lui tenir ses livres et à lui rendre un service bien utile.

Sans cela il sera forcé d'avoir recours à des étrangers et de les mettre au courant des secrets de son commerce.

Il y aura en ce cas bien des indiscretions à redouter sans compter la crainte de faire de ces employés de la veille des concurrents du lendemain.

L'ignorance empêche la femme de connaître la marche des affaires de son mari, et de l'encourager dans les moments difficiles.

Intelligente et instruite la femme pourra bien mieux guider le caractère et la volonté de ses enfants et exercer sur eux

une grande influence.

Quoi de meilleur que les premières habitudes, les premiers principes, les premiers conseils d'une mère chérie, pour donner aux enfants les qualités que presque toujours ils conserveront toute leur vie et qui leur seront indispensables pour devenir des hommes de bien.

Qui mieux que la mère de famille est apte à habituer la jeune-se au dévouement et à l'abnégation dont elle fait preuve à chaque moment de la vie?

L'instruction finira par détruire enfin l'étroitesse de cet esprit que l'on rencontre encore chez certaines femmes que la fortune a favorisées et qui, tout aussi roturierés que les autres, semblent vouloir jouer à la noblesse, à l'aristocratie. Elle détruira ces divisions stupides et arbitraires de classes pour la réduire à deux seules: la première sera réservée aux femmes intelligentes, instruites et bien élevées, la seconde comprendra celles qui de leur faute, ou de la faute de leurs parents, ne jouiront pas de cette qualité.

Il n'y aura plus alors que la noblesse du travail et de l'honnêteté. Toutes les professions seront aussi respectables à la condition d'être honnêtes; tous nous vendrons notre travail sous des formes différentes.

Enfin par les enseignements de l'histoire, la mère de famille saura un jour distinguer les bienfaits du régime républicain eu le comparant à l'ancien.

Elle se souviendra des améliorations apportées depuis cent ans aux intérêts de la bourgeoisie et du peuple. Elle se souviendra de nos malheurs passés et de nos légitimes espérances, et elle aura assez de patriotisme et de courage pour enseigner à ses enfants l'amour de la patrie et leur cacher au besoin sa douleur, si la mère commune menacée venait à les appeler à son secours.

Vieux.

### SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

Dimanche dernier salle comble au théâtre du **cé. fe** Joinville.

La société artistique dont nos concitoyens attendaient, depuis l'an dernier, la reprise des soirées, a pu admirer avec satisfaction ces spectateurs nombreux qui s'écrasaient pour trouver un petit coin!

Cette vaste salle, la plus grande de notre colonie, ressemblait à ces boîtes que Nice expédie chaque semaine en France.

Nous voulons parler des fleurs de ce agréable pays.

Dans les coins, se trouvaient la verdure et les branhes représentées par le sexe fort et aux bons endroits les fleures c'est à dire nos charmantes St-Pierraises.

Disons seulement qu'elle a dignement répondu à l'idée qu'on aime à se faire de la gaieté française et du talent d'artistes amateurs.

Disons que son aussi aimable que zélé

président, M. Letournel, a su en quelques jours, grâce au concours d'un ami dévoué M. Anthoine composer une harmonie qui a excité bien des jaloussies et blessé bien des ambitions.

Résumons nous: La société artistique a pleinement justifiée son titre.

Avant le bal, un jeune ami de notre rédaction, élève de notre collège colonial, Henri Wintrebert, a fait sortir de l'urne, au tirage de la tombola, les numéros 1318, 1670, 1430, 195, 97, 542, 1972, 373, 660, 1376, 1204, 1806.

Vieux.

### Cordon Bleu.

Un gracieux Cordon bleu anonyme, après avoir lu, dans notre dernier numéro, la recette pour l'entrecôte d'anchois, a bien voulu nous indiquer la manière de faire le beurre d'anchois.

Merci sincèrement, charmante lectrice de votre aimable collaboration.

\*\*

### Beurre d'Anchois.

Prenez six anchois, lavez-les et ôtez leur l'arrête du milieu, pîlez sans mouiller, maniez avec suffisante quantité de beurre, faites une pâte du tout.

Le beurre d'anchois peut être servi comme hors d'œuvre ou ajouté à diverses sauces et notamment aux bifecks.

Notre colonie serait-elle au premier rang sous le rapport de l'instruction? La statistique est là pour le faire croire. La commission de recensement chargée de relever le nombre de chevaux, de mulets et autres animaux de trait n'a compté qu'un âne...

Un âne pour six mille habitants, ce n'est pas beaucoup!

C'est madame Merhle (Rosalie,) en religion sœur Béatrix, qui a été désignée intérimairement comme supérieure principale des sœurs de la congrégation de St-Joseph de Cluny. La Mère Baptiste l'avait déjà proposée comme sa coadjutrice avec succession future. Mère Marie Joseph l'avait également recommandée à la supérieure générale. Nous espérons que celle-ci titularisera en chapitre la sœur Béatrix, dont en vante beaucoup les qualités de cœur et d'intelligence,

Le parquet de Saint-Malo instruit en ce moment une affaire, au sujet de la mort d'un mousse, survenue dans des circonstances assez mystérieuses.

Le mousse nommé Hamon (Célestiu,) originaire de Corseul, avait été embarqué en avril dernier sur la goélette Anita du port de St-Pierre. Pendant la première pêche, il eut à subir les brutalités du patron, un sieur Boscher, qui le frappait à coups de manche de piquois et de marinet. Le mousse déperissait et les coups redoublaient. La veille de la mort, il reçut l'ordre du sieur Boscher de descendre dans la chambre pour aller chercher de l'eau et comme il ne s'y rendait pas assez vite, le patron le frappait à coups de pied dans les jambes.

Le lendemain, en venant de retirer les lignes, l'équipage apprit que Hamon était sur le point de mourir. On le déshabilla pour le coucher, mais il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Le corps de ce malheureux était noir de coups. Tout cela se passait sur le bateau.

Telle est la version de l'équipage. Elle est contredite par le sieur Boscher qui a soutenu et soutient encore que le mousse est mort de la fièvre typhoïde, laquelle a sévi en effet à bord de la goélette Anita, à tel point qu'il a fallu désinfecter le bateau.

Un procès-verbal d'enquête dressé par les autorités de la colonie sur les causes de la mort du jeune Hamon a été expédié à M. le Procureur de la République de Saint-Malo.

La famille du mousse se porte partie civile contre le sieur Boscher à qui elle réclame six mille francs de dommages-intérêts.

(Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.)

On a beaucoup parlé la semaine dernière d'un duel qui devait avoir lieu entre Jean Lapin et Peau-de-Cerf. Au dernier moment tout s'est arrangé. Jean Lapin a dit: « T'est un brave » et l'autre lui a tendu la main. Tous deux sont allés boire un verre d'vin chaud au Joinville.

Ce n'est pas encore pour cette fois que l'ile Verte verra le sang couler.

Il faut avouer qu'à Saint-Pierre on n'encourage guère la littérature. Nous connaissons des personnes qui ont les moyens et qui, malgré cela, pour éviter d'acheter l'*Egalité* 25 centimes, font des courses à n'en plus finir et usent dix francs de souliers pour lire notre feuille chez



autrui sans bourse délier. Si ces personnes d'une ladrerie honteuse empoignent un bon gros rhume dans leurs pérégrinations, nous ne les plaindrons pas. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « l'avarice est le plus cher de tous les vices. » Vingt-cinq centimes le sont pas la mort d'un homme, que diable !

Dimanche nous avons vu le nouveau Suisse. C'est un bel homme. Il porte avec aisance la détroque galonnée de feu Père Nativel qui fut, paraît-il, charcutier modèle et Suisse incomparable.

Pour le nouveau Suisse, la Fabrique, aurait pu, ce nous semble, se fendre d'un habit neuf. Le képi est bien déodoré. Nous aurions mieux aimé le tricorne classique. On peut le porter en bataille, le tricorne, tandis que le képi . . . . . enfin, passons.

La canne, quoique à pomme d'or, nous semble un anachronisme. C'est la halle barde qu'il lui faudrait à cet honnyme pour frapper les trois coups traditionnels. La canne ne fait pas assez de potin.

Sans le bénéfice de ces observations, le nouveau Suisse ne nous déplaît pas. Nous lui souhaitons bonne chance.

Les nouveaux timbres coloniaux arrivent par le paixhain courrier. Ils sont en souffrance à Halifax, n'ayant pas été affranchis des tribulations communes aux autres marchandises. Le paquebot qui les a transportés de New-York à Halifax a éprouvé des avaries telles que le chargement s'en est ressenti : Ils seraient, dit-on, maculés par l'eau de mer. Ils n'en auront que plus de prix aux yeux des collectionneurs seulement ils seront salés, car une telle position : si on les vend aux enchères publiques au poids du vieux papier, celui qui s'en rendra adjudicataire ne les échangera probablement pas contre des obligations du Panama.

De tout cotés nous entendons des plaintes sur la manière dont se fait au départ de France l'expédition de notre courrier postal. Les journaux auxquels on est abonné manquent à l'appel. Des lettres, malgré une suscription exacte silent à Tahiti. Des envois faits par les Grands Magasins de Paris s'égarent en chemin. C'est un chorus de récrimination.

Peut être une communication officielle de l'administration locale aurait-elle pour effet d'obliger le service métropolitain à un peu plus de surveillance et de vigilances ?

Si les postes manquent d'exactitude qui

en aura ?

Il faudra rayer du vocabulaire ce dicton : « Exact comme une lettre à la poste » La correspondance nous arrive maintenant au petit bonheur. C'est une situation n'est pas tolérable.

C'est amusant entre gamin de se lancer des boules de neige, mais à la condition qu'elles ne se tromperont pas d'adresse.

Deux frères Emile et Gustave Leblanc, jouaient à se bombarder avec des pelotes de neige, quand une pelote de neige mal dirigée vint à casser un carreau de la maison occupée par un sieur Letimonier. La servante de celui-ci, la dame Millon, sortit furieuse et lança des cailloux dans la fenêtre de la maison de la veuve Jean Leblanc. Cette compensation qui n'avait rien de légal n'a pas été du goût de la police. Procès-verbal a été dressé contre les auteurs de ce bris de clôture

L'Égalité se fera toujours un devoir de signaler les justes réclamations de la classe laborieuse. C'est ainsi que les blanchisseuses sont venues dans nos bureaux réclamer contre un présumé droit imposé par le tarif douanier sur le thé qui est leur principale subsistance.

Or nous pouvons affirmer de source certaine qu'aucun droit plus élevé n'est imposé par le tarif sur le thé, et si on les fait payer plus cher qu'autérieurement, ce sont, nous dit-on, les commerçants seuls qui profiteraient de la majoration de prix qui pourrait être faite.

Une erreur typographique s'est glissée dans notre article sur le link paru dans le dernier numéro.

Ce n'est pas le baromètre qui marquait 20° au dessous de zéro mais le thermomètre.

Notre ouvrier typographe a, dans la coquille, confondu les degrés de température avec la pression atmosphérique.

Nos lecteurs sont trop intelligents pour n'avoir pas rectifié.

### Petites Nouvelles Coloniales,

M. le sous-commissaire Le Divellec qui a laissé de nombreux amis à Saint-Pierre a été porté avec le n° 1 sur le tableau d'avancement pour le grade de commissaire-adjoint. Ces mêmes amis apprendront

avec plaisir que sa santé est presque complètement.

M. le sous-commissaire Willotte qui est à Kaza où est campée la colonne Archinard, écrit que là bas le thermomètre marque 35° à l'ombre.

Monsieur le docteur Calmette, qui a bientôt fini son temps en Cochinchine, irait après quelques mois de repos en France, installer soit à Bombay, soit à Calcutta un laboratoire à l'instar de de l'institut Pasteur pour rechercher et étudier sur place le microbe du choléra asiatique.

M. le docteur Calmette vient encore d'obtenir une récompense à l'académie de médecine pour ses intéressants travaux, une mention honorable et une francs.

### Transportation et colonisation pénale.,

par M. G. PIERRET.

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux du 15 décembre....

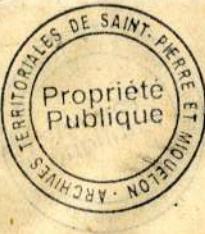
On compte tant d'auteurs ayant écrit sur la transportation sans avoir même visité un lieu de transportation, qu'il est aussi intéressant qu'instructif de connaître l'opinion d'un homme qui, soit comme avocat à la Cour d'Appel de la Guyane, a été, plus qu'aucun autre, à même de se former un jugement sur le régime de nos établissements pénitentiaires d'Ourie-Mer.

M. Pierret connaît donc à fond la matière qu'il traite. Il l'a étudiée sur place, il l'a touché du doigt les avantages et les inconvénients et, en témoin impartial et désintéressé, il donne le résultat de ses constatations et de son expérience.

Suivant lui, il y a encore beaucoup à faire pour l'amélioration de la colonisation pénale; et si, jusqu'à ce jour, la transportation n'a donné que des déboires, cela tient à diverses causes, et notamment à la versatilité qui a toujours présidé à sa direction, aux changements beaucoup trop fréquents des gouverneurs des colonies, au choix, parfois défectueux, des agents de tout grade attachés à l'administration pénitentiaire; enfin, et surtout, à l'arbitraire substitué à la loi; d'où il suit que les prescriptions les plus élémentaires du règlement disciplinaire sont constamment foulées aux pieds.

Nous sommes heureux de nous trouver en communion d'opinion avec les rédacteurs d'une telle feuille.

En vente à la librairie A. Brehier l'intéressant et remarquable ouvrage de M. G. Pierret, juge-Président du tribunal des îles St-Pierre et Miquelon intitulé, « Transporta-



tion et colonisation pénale »

Tout le monde voudra lire cette étude intéressante vendue trois francs.

### LES PROPOS DE ROSALIE.

Dans ces jours où les compliments succèdent aux souhaits et les visites aux réceptions, il en est peu qui ne recevront pas au moins un cornet de bonbons, il en est peu qui n'auront pas à en rendre. Si vous voulez et si vous pouvez dépenser cinq francs la livre, rien de mieux, vous n'avez qu'à aller chez le bon confiseur où, pour votre pièce de cent sous, vous aurez une livre de vrais bonbons, de qualité supérieure et de goût excellent.

Mais si vous êtes comme moi, si vous reculez devant cette dépense élevée quand on est obligé de distribuer un certain nombre de sacs à toute une collection de neveux et de nièces, vous préparerez à peu de frais, d'excellents bonbons qui auront aussi bon aspect que ceux du confiseur et qui seront bien meilleurs à coup sûr que ces affreuses boulettes où il entre plus de plâtre que de sucre et qui sont si nuisibles pour les jeunes estomacs.

Voici ma recette :

Je l'emploi depuis une dizaine d'années et elle m'a toujours donné d'excellents résultats.

Mettez dans une petite casserolle, sur un feu très vif, 250 grammes de sucre concassé et 100 grammes de beurre très frais; laissez bouillir dix minutes en remuant, ajoutez un verre de café noir très fort et un verre de crème très fraîche; remuez, laissez bouillir pendant 10 autres minutes, quand quelques gouttes de ce mélange jetées dans un verre d'eau se durcissent immédiatement il est assez cuit. On a huilé un marbre, on y verse le contenu de la casserolle, on le raye avec un couteau pointu, quand il est froid on le casse en tablettes.

On peut faire ce bonbon au chocolat; vous en râpez deux tasses et au lieu de crème vous mettez un demi-verre d'eau en ajoutant le chocolat

\*\*

Ne quittons pas la cuisine sans vous donner un petit conseil utile; avec les froids il arrive fréquemment que les œufs se gèlent. Pour les utiliser, on mèle un peu de sel à de l'eau de puits; on y met les œufs gelés. On les retire après quelque temps; les œufs sont aussi bons qu'ils l'étaient avant d'avoir été gelés.

(à suivre.)

### AVIS

A partir du quinze courant, le Cabinet de M<sup>e</sup> Pépin, avocat-agréé, sera transféré rue Jacques-Cartier, maison Cécé ni et celui de M<sup>e</sup> Wintrebert, avocat-agréé, rue de Seze, maison Veuve Ht. Mignotte.

Un cablogramme de la dernière heure nous informe de la démission du Cabinet français par suite de dissenssiments en dehors des votes de la Chambre.

M. Jamais se retire d'une façon définitive.

M. Ribot est chargé de la reconstitution du ministère.

L'Administrateur Gérant, A Lemoine,

### ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> Eugène SALOMON, notaire sise à St-Pierre, rue de Sèze.

### VENTE

#### SUR LICITATION

#### BAISSE DE MISE A PRIX

L'an 1893, le mercredi 18 janvier, à deux heures du soir en l'étude du notaire suggé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première Instance de la colonie le 19 décembre 1892, sur requête de :

1<sup>o</sup> Monsieur Laurent Slaney, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre;

2<sup>o</sup> Monsieur Richard Slaney, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre;

3<sup>o</sup> Madame Hélène Slaney, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur François Seinier, marin pêcheur, demeurant à Saint-Pierre.

En présence de :

1<sup>o</sup> Madame Précilia Butler sans profession, veuve du sieur Alfred Slaney, demeurant à St-Pierre prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Mary Slaney sa fille mineure;

2<sup>o</sup> Monsieur Jean-Baptiste Dihart, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre.

Le dit pris en sa qualité de subrogé-tuteur, tuteur ad hoc des mineurs Nathalie, Pierre, Joseph et Mathilde Slaney, issus du mariage des sieurs Laurent Slaney, sus nommé et de leur dame Mary Fitzpatrick, son épouse, décédée.

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier acheteur d'un immeuble dépendant de la communauté des époux Laurent Slaney, dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

Une propriété sise à St-Pierre rue Colbert consistant en une maison, avec terrain et toutes ses dépendances, le tout borné au Nord par Olivier, au Sud par la rue Colbert, à l'Est par Sicot et à l'Ouest par Madame Lorieux.

Mise à prix fixée à quinze cents francs,

ci.

1500 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Saint-Pierre, le 40 janvier 1893.

Le Notaire,  
E. SALOMON.

### VENTE

#### Sur saisie immobilière

L'adjudication, au plus offrant et dernier acheteur, d'une maison, avec terrain, saisie par le sieur Valery Gautier, négociant, domicilié à St-Pierre au préjudice de la demoiselle Marie Confiant, blanchisseuse domiciliée au même lieu, qui avait été annoncée, dans le numéro de l'Égalité du 5 Janvier courant, comme devant se produire le vingt-huit Janvier précédent, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première Instance de St-Pierre, le lundi trente du dit mois de Janvier courant à deux heures du soir.

St-Pierre le dix Janvier 1893.

L'agréé du créancier poursuivant l'adjudication.

A. BEHAGHEL.



### Printemps

#### NOUVEAUTÉS

#### Envoyé gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'HIVER, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>IE</sup>

PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos innombrables assortiments, mais bien spécialement les genres et prix.

Expéditions dans tous les pays du Monde.

Tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution des commandes, ainsi que les conditions d'expédition sont indiqués dans le catalogue.

Interprètes dans toutes les Langues.

St-Pierre, Imp. A. LEMOINE.